

Le présent Récapitulatif Contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE¹. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services et équipements

Offre valable, réservée à toute personne physique ou morale, contractant pour les besoins directs de son activité professionnelle principale de nature commerciale, ou industrielle, ou artisanale ou libérale, domiciliée en **Martinique**, **Guadeloupe** (hors îles du Nord), et **Guyane française**, par site (même adresse et/ou numéro de téléphone), dans les zones éligibles au FTTH (« Fiber To The Home » ou Fibre optique jusqu'à l'abonné), sous réserve de compatibilité technique et de raccordement du site de l'abonné à la fibre.

Les offres START FIBRE PRO, PRIMA FIBRE PRO, PREMIUM MAX FIBRE PRO et POWER MAX FIBRE PRO incluent les services suivants :

- **Accès à internet**,
- **Le téléphone par Internet** permettant au Client de disposer d'une ligne téléphonique incluant les appels illimités* 24h/24 vers plus de 100 destinations fixes et mobiles dont les mobiles et les fixes de Martinique, Guadeloupe, de Guyane et de Métropole ainsi qu'une sélection de destinations fixes et mobiles internationales (sauf pour l'offre START FIBRE PRO où les mobiles de Guadeloupe, Martinique, Guyane et de Métropole ne sont pas inclus).
- **La Télévision** permettant l'accès à un bouquet de chaînes comprenant jusqu'à 180 chaînes TV, à un catalogue de vidéos à la demande et d'options TV ainsi que l'accès à des services de replay (sous réserve d'éligibilité).
- **Le raccordement Fibre** pour les clients éligibles (sauf si le logement est déjà raccordé).

*Toute consommation en appels est réalisée dans la limite d'une utilisation non abusive et/ou frauduleuse. Sont considérées comme abusives les communications émises vers plus de 99 correspondants différents au cours d'un cycle de facturation et, de 2h de communications continues pour un appel.

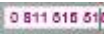
Débits du service internet et voies de recours

Débits de service internet

Débit internet théorique disponible	START FIBRE PRO	PRIMA FIBRE PRO	PREMIUM MAX FIBRE PRO et POWER MAX FIBRE PRO
Débit descendant	Jusqu'à 500 Mb/s	Jusqu'à 1 Gb/s	Jusqu'à 2 Gb/s partagés*
Débit montant	Jusqu'à 500 Mb/s	Jusqu'à 500 Mb/s	Jusqu'à 500 Mb/s

* 2 Gb/s partagés : jusqu'à 1 Gb/s max par équipement, jusqu'à 2 Gb/s max tous équipements cumulés

Voies de recours

- **Le Service Clients** est disponible par téléphone au  (horaire sur business.sfrcaraibe.fr) ou à l'adresse suivante :
 - Antilles : Outremer Telecom, Service Clients, ZI Jambette, CS 90013, 97282 LE LAMENTIN CEDEX
 - Guyane : Outremer Telecom, Service Clients, BP 723, 97336, Cayenne Cedex

Prix

OFFRES	TARIFS
START FIBRE PRO : Internet jusqu'à 500 Mb/s + Appels illimités Fixe 24h/24 + jusqu'à 20 chaînes TV et services	39,99 € HT /mois
PRIMA FIBRE PRO : Internet jusqu'à 1 Gb/s + Appels illimités 24h/24 + jusqu'à 100 chaînes TV et services	49,99 € HT /mois
PREMIUM MAX FIBRE PRO : Internet jusqu'à 2 Gb/s partagés + Appels illimités 24h/24 + jusqu'à 160 chaînes TV et services	64,99 € HT /mois

¹ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

POWER MAX FIBRE PRO : Internet jusqu'à 2 Gb/s partagés + Appels illimités 24h/24 + jusqu'à 180 chaînes TV et services

79,99 € HT /mois

- **Location de la Box** : inclus dans le prix.
- **Frais de raccordement** : 90€ HT
- **Dépôt de garantie** : 50€ HT débité en trois fois sur les trois 1^{ères} factures.
- **Frais de résiliation** : Les mois restants sont dus si résiliation pendant la période d'engagement.

Plus d'informations sur les tarifs afférents à des services supplémentaires dans la Fiche d'Information Standardisée (FIS) sur business.sfrcaraibe.fr rubrique « CGV et tarifs ».

Durée, renouvellement et résiliation

Durée d'engagement

Les offres START FIBRE PRO, PRIMA FIBRE PRO, PREMIUM MAX FIBRE PRO et POWER MAX FIBRE PRO sont souscrites pour une durée indéterminée, disponibles avec un engagement minimal de 12 mois.

Résiliation

La résiliation doit être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Service Clients SFR (voir adresse ci-dessus) avec un préavis de 10 jours. Si la résiliation est effectuée en période d'engagement, le Client est redevable des mois restant dus.

Caractéristiques à l'attention des utilisateurs finaux handicapés

SFR Caraïbe, en partenariat avec HandicapZero propose un dispositif adapté permettant de recevoir gratuitement les informations suivantes en braille ou en caractère agrandis :

- Votre facture, en appelant votre Service Client SFR Caraïbes au 0811515515 (appel et service gratuit) qui transmettra la demande à son partenaire afin qu'elle soit adressée au client dans le format souhaité.
- Les guides et conditions générales des offres fixe, internet et mobile, en les commandant via le site web <https://business.sfrcaraibe.fr> ou en appelant le partenaire de SFR au 0800 39 39 51 (service et appel gratuit. Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 heure métropole).

Autres informations utiles

- Les CGV, le Récapitulatif Contractuel et la Fiche d'Information Standardisée (FIS) forment le contrat de services.